



Photo Alain Chagnon

## Un réseau en plein développement

Les 34 coopératives québécoises ont traité 6 649 funérailles en 1999 dans leurs 100 points de service, s'accaparant 12,2 % du marché funéraire québécois. En 1993, elles ne traitaient que 3 636 décès, soit 7 % du marché. Prises globalement, elles occupent maintenant la première position pour le nombre de points de service et la deuxième position pour le nombre de funérailles traitées et la part de marché, derrière les Salons funéraires Urgel Bourgie.

Les 28 coopératives membres de la Fédération des coopératives funéraires du Québec (FCFQ) possédaient des actifs de 77,3 millions \$ en 1999, soit 50 M \$ de plus que six ans auparavant. Elles ont un budget d'opération global de 21 millions \$ dont 5 M \$ sont consacrés à la masse salariale. Elles comptent plus de 120 000 membres, versant une part sociale à vie de 10 à 20 \$ et des membres siègent bénévolement sur différents comités de gestion, de recrutement et de formation.

Les 28 coops emploient près de 600 personnes, dont une centaine à temps plein, près de 200 à temps partiel et environ 300 porteurs à contrat.

Les porteurs sont essentiellement des hommes mais des femmes occupent près de 75 % des postes d'accompagnement et de conseillers aux familles. Le salaire horaire moyen tourne autour de 14,50 \$. Des étudiants du Collège de Rosemont à Montréal effectuent des stages comme embaumeurs dans 52 % des coopératives du réseau.<sup>1</sup>

### Une deuxième vague

La première coopérative funéraire fut fondée à Château-Richer, près de Québec, en 1942 mais le mouvement a réellement pris son envol dans les années 70, dans un contexte où la volonté populaire de se prendre en main a également atteint ce secteur. L'arrivée des multinationales états-uniennes sur le territoire québécois et d'une nouvelle direction dynamique à la tête de la fédération a stimulé une deuxième vague de création de coopératives funéraires depuis 1993.

Les coopératives funéraires sont bien implantées dans le Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans la région de Québec-Charlevoix, en Estrie et en Abitibi-Témiscamingue. 70 % des décès traités par les coopératives le sont dans ces cinq régions qui

comptent 63 % des points de service du réseau.

### Une rentabilité accrue

Malgré le développement rapide du mouvement et un endettement qui est passé de 4,7 à 27,4 millions \$ en six ans, les coopératives ont réussi à accroître la rentabilité du réseau avec des marges nettes de 7,2 % en 1999, en hausse de 1 % par rapport à 1995. À titre comparatif, la marge de profit net de l'industrie funéraire canadienne était de 11 % en 1995.

Les coopératives traitant moins de 50 décès par année et n'ayant pas de permanence ainsi que celles traitant plus de 100 décès par année font des surplus d'opération. Le passage de 50 à 100 funérailles traitées annuellement s'avère une étape de croissance charnière. Trop petites pour rentabiliser les opérations reliées à leur permanence, ces coopératives sont condamnées à agrandir leur territoire ou à partager une direction générale à deux ou trois coopératives, selon Alain Leclerc, directeur général de la FCFQ.

<sup>1</sup> Statistique tirée du Portrait sectoriel de la main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, CSMO-ÉSAC, automne 2001.

## « Il ne suffit pas de faire plus, il faut aussi faire mieux »

—Robert Gaudreault, coopérant au Lac-St-Jean

« La qualité, c'est un tas de petits détails, comme l'allure du bureau où on reçoit les familles, la propreté des véhicules, la tenue vestimentaire des porteurs, le confort des salons, la qualité de l'accueil. Ce travail n'est jamais terminé, il faut toujours chercher à améliorer nos façons de faire », précise Robert Gaudreault. Retraité depuis quelques mois, Robert Gaudreault a fait carrière dans les services financiers. Il était directeur du Centre financier Desjardins à Alma. Il a accepté de siéger au conseil d'administration de la Coopérative funéraire du Lac Saint-Jean en 1989 et il y occupe la fonction de président depuis trois ans.

« Il ne suffit pas de faire plus, il faut aussi faire mieux. Ça ne coûte pas tellement plus cher de bien faire les choses. On se rend compte chez nous qu'on a une clientèle plus sophistiquée qui vient pour nos services. Il y a quelques années, certaines catégories de personnes ne seraient pas venues à la Coopérative. Maintenant, elles nous font confiance » Au sein de la Fédération, Robert Gaudreault apporte donc une solide et vaste expérience. « Je n'ai pas l'intention d'être passif! J'ai travaillé avec beaucoup de gens dans mon travail, j'ai œuvré sur le développement d'un grand nombre de projets. C'est ça qui m'attire au plan provincial. »

Témoignage extrait du bulletin de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, avril 2001.

## MODÈLES COOPÉRATIFS

La FCFQ privilégie le modèle des coopératives de consommateurs, favorisant avant tout des services aux membres au moindre coût. Il existe également d'autres modèles coopératifs. La Coopérative de développement régional (CDR) de Montréal promeut la formation de coopératives de travailleurs ou de solidarité, formule permettant un partenariat entre les usagers, les travailleurs et des groupes de soutien. Elle travaille actuellement à l'implantation d'une coopérative de travailleurs comme actionnaire partiel d'une entreprise funéraire montréalaise et informe régulièrement la FCFQ de ses démarches. Le directeur général de la CDR, Guy Bisaillon, croit qu'il est théoriquement possible pour deux formes de coopérative de se côtoyer mais reconnaît que l'homogénéité du mouvement rend sa dynamique plus facile.